



Salaires, conditions de travail, retraite, etc.

En grève et dans la rue le 29 septembre !

L'année scolaire 2021-2022 a été marquée par des mobilisations des salariés du secteur social et médico-social : pétitions, manifestations, grèves, etc. Par ces luttes, nous, salariés de l'action sociale et du médico-social, oubliés du Ségur et d'habitude invisibles, nous nous sommes montrés, nous sommes battus et par la lutte, financeurs, patrons et politiciens ont été contraints d'accepter quelques hausses de salaires : 183 euros nets pour plusieurs catégories suite à la conférence des métiers (éducateurs, assistants sociaux, surveillants de nuit, maîtresses de maison...), 100 nets pour les salariés travaillant dans les établissements financés par le département du Doubs (protection de l'enfance et hébergement adultes handicapés), etc.

Mais pour des questions d'économie de bout de chandelle, bien des collègues restent exclus de ces augmentations. Sont ainsi exclus de la hausse de 183 euros nets les Ass Fam, le personnel ouvrier et administratif, les directeurs, les comptables, mais aussi des travailleurs sociaux comme ceux des ateliers d'insertion ou du SIAO.

Quant aux 100 euros nets du département du Doubs, rien ne dit qu'ils soient accordés éternellement aux collègues exclus des 183 euros. Et il apparaît que l'application de la mesure diffère selon les employeurs : si à l'ADDSEA, les fonds propres sont utilisés pour que chaque salarié ait au moins une augmentation de 100 euros nets mensuels, à la Fondation Pluriel (ex-ADAPEI) seuls en bénéficient les salariés des établissements financés par le Département du Doubs, et à l'Hygiène Sociale de Franche-Comté la direction accorde «royalement» 40 euros nets mensuels aux salariés...

Alors oui, la lutte doit continuer !

Ce sont tous les salariés, sans exception, qui doivent, à minima, bénéficier des 183 euros nets du Ségur. Il n'y a aucune raison que nos collègues des chantiers d'insertion, du SIAO, les apprentis, les ouvriers, administratifs, comptables, ou Ass Fam n'en bénéficient pas alors qu'ils sont tout aussi indispensables que les autres au bon fonctionnement des services et établissements !

Et enfin, avec les hausses des prix que nous subissons, nous avons depuis le début rappelé que c'est au minimum 300 euros nets pour toutes et tous qui sont nécessaires !

Une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles est prévues ce jeudi 29 septembre notamment sur les revendications suivantes :

- Le SMIC à 2000 euros bruts, pas de salaire conventionnel inférieur de base au SMIC (ce qui reste le cas pour de nombreux collègues du secteur social : agents de service, veilleurs de nuit, moniteurs-adjoints d'animation, etc.), un taux horaire brut de 15 euros pour 32 heures.
- La retraite à 60 ans à taux plein et le refus de toutes les attaques qui se préparent contre nos retraites.

C'est pour nous l'occasion aussi de rappeler nos revendications :

- **L'extension des 183 euros nets de la conférence des métiers à tous les salariés (personnel ouvrier, administratif, Ass Fam, salariés des chantiers d'insertion et du SIAO, travailleurs en apprentissage, etc.)**
- **L'augmentation de 300 euros pour toutes et tous**
- **La défense de l'ensemble de nos droits garantis par la convention collective (congès trimestriels, maintien de salaire en cas de maladie, etc.)**
- **Plus de moyens pour le secteur médico-social (création de postes et réévaluation des taux directeurs des financeurs comme l'ARS, les Départements, l'Etat, etc.)**

Toutes et tous en grève et dans la rue ce 29 septembre !

Manifestation à Besançon - 10 h 30 Parking Battant

Manifestation à Montbéliard – 14 h Champ de Foire

La CGT et SUD appellent les salariés de l'action sociale et médico-sociale à se mettre en grève le 29 septembre (du 28 à 20 h au 30 septembre 7 h 30 pour le personnel de nuit). La grève est un droit constitutionnel et dans le privé, il est possible de ne débrayer qu'une heure ou deux pour, par exemple, participer aux manifestations.